



Mairie de
DEMOUVILLE
14840
DEMOUVILLE
☎ 02.31.72.37.27
☎ 02.31.84.84.63

Demouville, le 11 septembre 2019

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint une information sur le nouveau Portail Famille/Mairie.

A partir du 21 septembre 2019, le Portail Famille sera mis en place pour la réservation des repas de la restauration scolaire, les activités périscolaires et le centre de loisirs (voir document explicatif, ci-joint).

Le Portail « Famille » est un outil de gestion moderne, performant et facile d'utilisation qui permet de dématérialiser vos démarches administratives. Une gestion de vos inscriptions 7/7 jours et 24/24 heures sera accessible par la page d'accueil principale du site internet de la Ville.

Vous pourrez vous connecter soit par un lien de première connexion que vous recevrez par mail si vous avez communiqué votre adresse mail, soit à partir du site internet de la Mairie de DEMOUVILLE.

Vous retrouverez sur celui-ci un accès direct au Portail, la documentation ci-jointe et les règlements intérieurs de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs qui ont été modifiés.

Par conséquent, vous pourrez inscrire ou désinscrire vos enfants en ligne : à l'année, au coup par coup ou selon un calendrier préétabli mais attention, toujours dans la limite des délais impartis.

Il vous sera également possible d'avoir accès à vos factures via le Portail Famille et d'effectuer leur paiement en ligne sécurisé (CB) ou par prélèvement.

Les modes de règlements habituels (espèces, chèques, CESU, chèques vacances) seront toujours d'actualité.

Le service facturation de la mairie ou le service jeunesse se tiennent à votre disposition pour toutes demandes complémentaires ou aides.

Vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire,


Martine FRANCOISE AUFFRET